



La Municipalité  
d'Armagh

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**ARMAGH**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE:-

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 12 novembre 2025, les membres du Conseil ont établi un calendrier sur la tenue des séances ordinaires pour l'année 2026, en fixant le jour et l'heure du début de chacune c'est-à-dire :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026 TENUES À 19H30</b>		
13 janvier	5 mai	1 septembre
3 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre
7 avril	11 août	1 décembre

**Donné à Armagh ce 12<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-cinq.**

Directrice générale adjointe et greffière-  
trésorière adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 10 et 16 heures, le 12<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-cinq.



---

Directrice générale adjointe et greffière-  
trésorière adjointe